15e édition
Concours de poésie libre des Laurentides

Les règlements

Le **Prix d'excellence en français Gaston-Miron** (PEFGM), organisé annuellement depuis 2012 par la *Société nationale des Québécoises et Québécois, région des Laurentides* et le *Mouvement Québec français des Laurentides*, a pour objectif de mettre en évidence le talent des autrices et des auteurs provenant du territoire des Laurentides.

CATÉGORIES

Le Prix comporte deux catégories:

- Jeunesse (12 à 17 ans)
- Adulte (18 ans et plus)

RÈGLEMENTS

- Les textes soumis au Prix d'excellence en français Gaston-Miron doivent être rédigés en excellent français.

- Les textes soumis doivent avoir été rédigés par une personne qui réside ou étudie sur le territoire des Laurentides et son nom ne doit pas apparaître sur le texte soumis.

- Un seul texte par personne sera accepté.

- La personne mineure doit fournir le consentement écrit d'un parent / tuteur.

- Les textes soumis ne doivent pas avoir été précédemment publiés par un éditeur reconnu (gratuitement ou contre rémunération) ni avoir été publié à compte d'auteur. Ceux publiés sur un blogue personnel sont admissibles.

- En soumettant son texte, la personne garantit qu'il ne provient pas de l'intelligence artificielle, et qu'elle en détient tous les droits.

- En soumettant son texte, la personne accorde sans frais aux organisateurs des *Prix d'excellence en français Gaston-Miron* le droit de le publier dans divers médias et accepte que son identité et sa photo soient publiées.

- Le texte soumis doit avoir un maximum de 300 mots. Le nombre en sera vérifié par le logiciel WORD.

- Le texte doit être soumis de façon électronique en utilisant le formulaire sur le site Prix d'excellence français Gaston-Miron | SNQ des Laurentides (snq-laurentides.quebec) **au plus tard le 10 janvier 2027** à minuit. Une fois soumis, aucun changement ni substitution n'est possible. Un texte manuscrit, télécopié, ou envoyé par la poste ou par courriel, sera refusé.

- Des frais d'inscription de 10 $ non-remboursables sont exigés pour tout texte soumis dans la catégorie adulte. Le concours est entièrement à but non lucratif, et tous les frais d'inscription contribuent à couvrir les coûts administratifs. Les textes ne sont admissibles que si le paiement des frais d'inscription a été reçu et encaissé. Aucun frais d'inscription n'est exigé dans la catégorie jeunesse.

- Les participants(es) devront fournir leur photo à des fins de publication.

- Les membres du comité de lecture, ceux du jury ainsi que leur famille proche ne peuvent pas participer au concours.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Les textes soumis sont jugés de façon anonyme, en fonction de leurs qualités littéraires et des critères suivants :

☑ La création artistique se démarque par son thème, son originalité et sa créativité;

☑ La création artistique se démarque par sa rigueur sur le plan de l'orthographe, de la syntaxe et du vocabulaire.

Un comité de lecture sélectionnera, parmi tous les textes reçus, ceux qui seront remis entre les mains du jury qui, après délibération, désignera les textes lauréats.

COMITÉ DE LECTURE ET MEMBRE DU JURY

Le comité de lecture et le jury seront composés chacun de trois membres expérimentés dans le domaine de la littérature.

ANNONCE DES TEXTES SÉLECTIONNÉS ET DES LAURÉATS

Les textes sélectionnés de chacune des catégories seront dévoilés le 1er mars 2027, et ceux des lauréats(es) **le 21 mars 2027** lors de la Matinée de la poésie soulignant le mois de la Francophonie à laquelle tous les participants(es) seront conviés(es).

À GAGNER

En tout, 2 000 $ en prix seront remis.

CATÉGORIE	1er PRIX	2e PRIX	3e PRIX
JEUNESSE	500 $	300 $	200 $
ADULTE	500 $	300 $	200 $

Une initiative du Mouvement Québec français des Laurentides et de la Société nationale des Québécoises et des Québécois, région des Laurentides.

Mouvement Québec français des Laurentides

SNQ Laurentides
Société nationale des Québécoises et Québécois région des Laurentides